



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1620

Groupe scolaire Condé - regroupement des restaurants - 37 rue de Condé à Lyon 2ème -
Opération n° 02006508 - Lancement des études et autres prestations de l'opération et
affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1620 - GROUPE SCOLAIRE CONDE - REGROUPEMENT DES RESTAURANTS - 37 RUE DE CONDE A LYON 2EME - OPERATION N° 02006508 - LANCEMENT DES ETUDES ET AUTRES PRESTATIONS DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 20006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe scolaire Condé - réhabilitation et regroupement des restaurants scolaires ».

Par délibération n° 2022/1421 du Conseil municipal du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-1 « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 », programme n° 20006.

Le restaurant actuel réparti sur les deux sites de part et d'autre de la rue de Condé ne peut accueillir le nombre d'enfants nécessaire. Les conditions de travail du personnel sont difficiles et l'école manque de locaux annexes.

Cette opération concerne l'école maternelle (EI 02 006) et partiellement l'école élémentaire (EI 02 007).

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui comprend :

- Pour l'école maternelle :
 - la recomposition complète du rez-de-chaussée intégrant un restaurant scolaire, pour les maternelles en service à table et pour les élémentaires en self ;
 - la création de locaux pour le personnel conformes aux normes d'hygiène et de conditions de travail ;
 - la réorganisation des locaux de l'étage avec création d'un volume complémentaire pour installer le dortoir en R+1 ;
 - la rénovation de la façade sur la rue de Condé ;
 - l'isolation thermique, le remplacement des fenêtres, la pose de protections solaires ;
 - la réfection de la cour intégrant la démarche de végétalisation ;
 - la dernière tranche de travaux relative à la mise en accessibilité.
- Pour l'école élémentaire :
 - l'aménagement de l'ancien restaurant en une salle d'activité ainsi qu'une loge ;
 - la rénovation de la chaufferie.

L'ensemble des études préalables, de diagnostics et de maîtrise d'œuvre, ainsi que d'autres prestations, estimé à 500 000 €TTC, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 », programme n° 20006.

L'opération est aujourd'hui estimée à 2 050 000 €TTC (hors assurances, hors découverte éventuelle d'amiante, etc.). Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

Les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des études et autres prestations de l'opération n° 02006508 « Groupe scolaire Condé - regroupement des restaurants » est approuvé. Ces études et autres prestations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 20006, AP n° 2021-1, opération n° 02006508, et imputée aux chapitres 20, 23, et autres, fonctions 211 et 212, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

2022 : 150 000 €;
2023 : 200 000 €;
2024 et suivantes : 150 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET